



MEETING

SOUTIEN À STÉPHANIE GIBAUD
ET AUX LANCEURS D'ALERTE

Mardi 3 mars

18h30 – 21h30, Bourse du travail de Paris,
3 rue du Château d'Eau, Métro République

Avec la participation de nombreux lanceurs d'alerte et notamment Stéphanie Gibaud (UBS), Hervé Falciani (HSBC)...

À l'appel de nombreuses organisations, et notamment La Ligue des Droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de France, le Syndicat de la Magistrature, Anticor, Sherpa...

#WeAreTheLeaks

#StopTradeSecret



MonEnnemiCestLaFinance.fr

MOBILISONS-NOUS POUR DÉFENDRE NOS DROITS FACE À LA FINANCE !

Nous sommes les 99% !

L'affaire « HSBC Suisse » dévoilée par Hervé Falciani vient une nouvelle fois démontrer l'ampleur de la fraude fiscale, de l'impunité des puissants et du besoin de protection des lanceurs d'alerte. En France, les chiffres officiels indiquent que c'est 60 à 80 milliards d'euros, soit 40 fois le montant du RSA, qui échappent chaque année aux impôts. Le point commun de ces fraudeurs : ils font partie des 1 % de la population qui possède 50 % des richesses mondiales, cherche à s'enrichir sans limites, et n'a plus aucun intérêt commun avec les 99 % restant. L'affaire « HSBC Suisse » met en lumière les vraies causes de la crise économique, sociale et démocratique dans laquelle nous sommes enfermés : **aujourd'hui, les richesses créées vont d'abord dans les dividendes avant de rémunérer les salariés et l'investissement dans l'entreprise.** Pour sortir de la crise, il faut s'attaquer à la finance, et notamment réformer les banques pour les mettre au service de l'économie, avoir une vraie politique de lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux, revaloriser le travail en augmentant les salaires et les droits des salariés.

#WeAreTheLeaks ! Soutien aux lanceurs d'alerte

Au quotidien, de nombreux syndicalistes et lanceurs d'alerte paient de leur emploi et de leur carrière la dénonciation des pratiques frauduleuses de leur entreprise. C'est le cas de Stéphanie Gibaud ancienne directrice de la communication chez UBS, à l'origine de l'affaire UBS. Suite à son refus de détruire ses fichiers clients mettant à jour des pratiques de blanchiment, la direction d'UBS l'a harcelée puis placardisée avant de réussir à la licencier en février 2012 malgré son mandat de secrétaire du CHSCT.

Le tribunal des prudhommes de Paris rendra son jugement sur sa situation le jeudi 5 mars prochain. La CGT appelle les salariés à se mobiliser pour la soutenir.*

*Rassemblement de soutien à Stéphanie Gibaud

jeudi 5 mars à 9h, conseil des prudhommes de Paris, 27 rue Louis Blanc, Métro Louis Blanc

#StopTradeSecret !

La situation de Stéphanie Gibaud est représentative de la précarité des lanceurs d'alerte, des syndicalistes et plus largement des salariés qui osent dire leur désaccord. Plus que jamais, la liberté d'expression dans et hors de l'entreprise est fragile. Elle est aujourd'hui menacée par la directive européenne sur le secret des affaires.

Le problème, c'est d'abord que la définition du secret des affaires est par nature large et floue et concerne toutes les informations confidentielles qui ont une valeur commerciale. C'est ensuite que l'infraction au secret des affaires aurait lieu dès lors que ces informations seraient divulguées, quelque soit l'utilisation qui en serait faite. Un représentant du personnel informant les salariés d'un projet de plan social, un lanceur d'alerte donnant à la presse un fichier client démontrant la fraude fiscale, un journaliste dévoilant un scandale sanitaire, tous pourraient être attaqués au prétexte d'avoir dévoilé des secrets d'affaires et encourir des peines de prison. Le secret des affaires remet aussi en cause les droits individuels des salariés, et pourrait servir à justifier des licenciements ou à limiter la mobilité des cadres en leur imposant des clauses de non concurrence les empêchant d'utiliser leurs savoir-faire auprès de leur nouvel employeur.

Le gouvernement français, après avoir essayé d'introduire le secret des affaires dans la loi Macron, a été contraint de reculer face à la mobilisation citoyenne. La directive européenne sur le secret des affaires sera débattue le 28 avril au Parlement Européen. Si elle est adoptée, l'ensemble des pays européens devront légiférer sur le secret des affaires. La CGT, aux côtés de nombreuses ONG se mobilise contre ce projet de directive et exige la mise en place d'un vrai statut des lanceurs d'alerte, de mesures pour renforcer le droit d'intervention des organisations syndicales et pour garantir la responsabilité des multinationales.

#WeAreTheLeaks #StopTradeSecret monennemicestlafinance.fr